

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 23 JANVIER 2017, A FLEURIER, GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

Présidence : M. Pierre-Alain Wyss (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 37 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Alfred Bigler ; Malo Bortolini ; Jean-Paul Christen ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Francly Dumont ; Johana Eidam Vautherot ; Hans Peter Gfeller ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Gioenco ; Ion Karakash ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Lydie Stirnemann ; Alexandre Toimil ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Thierry Ray ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Caroline Di Paolo ; Loïc Frey ; Niels Rosselet-Christ ; Sylvia Schülé et Alexandre Willener.
- *Indépendant* : Manfred Neuenschwander.

Excusés : 2 membres – Christiane Barbey et Laurent Kramer (UDC).

Absents : 2 membres – Roland Schorderet (PLR) et Antoinette Hurni (PS).

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Valérie Marquis, secrétaire à la Chancellerie, ainsi que 20 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016
4. Election d'un membre au Conseil communal suite à la démission de Mme Chantal Brunner
5. Communications du Conseil communal
6. Motions propositions et projets d'initiatives communales
7. Résolutions
8. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique avoir reçu une copie de l'arrêté de proclamation de M. Alexandre Toimil au Conseil général en remplacement de M. Romain Jeanneret, démissionnaire. Il tient ce document à disposition des membres qui désireraient le consulter et souhaite la bienvenue au nouveau membre du Législatif au sein de notre hémicycle.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL COMMUNAL SUITE A LA DEMISSION DE MME CHANTAL BRUNNER

Avant de passer à cette élection, le président laisse préalablement la parole à l'Assemblée.

M. Quentin Di Meo (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR a le privilège de présenter M. Christophe Calame pour l'élection au poste de conseiller communal.*

Agé de 44 ans, il vit à Buttes avec sa femme et ses deux enfants. Au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur EPFL niveau Master, d'un MBA en Gestion pour ingénieur et d'un parcours solide dans diverses entreprises internationales, son expérience et ses capacités professionnelles ne sont plus à démontrer. Il fait preuve d'une grande capacité de communication et maîtrise les enjeux relationnels d'un poste tel que celui de conseiller communal. Au niveau politique, Christophe Calame commence sa carrière au Conseil général de Buttes pendant 16 ans, puis, au Conseil communal jusqu'à la fusion. Enfin, il rejoint le Législatif de Val-de-Travers où il dirige le groupe PLR. Sa remarquable implication dans les sociétés locales de Val-de-Travers fait de lui un personnage engagé et dévoué.

En outre, nous répétons notre discours et tenons notre ligne qui était et qui est de maintenir un Conseil communal compétent et consensuel pour le bien de la commune de Val-de-Travers.

Dès lors, le groupe PLR vous recommande vivement de suivre le candidat proposé ce soir. »

M. Gabriel Cimenti (PS), au nom du groupe socialiste, exprime tout d'abord ses remerciements à Mme Brunner pour son action au sein du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement. Bien que surprenant, ce départ inattendu a ensuite donné lieu à une recherche active au sein du PLR, qui présente ce soir un candidat que le PS a également reçu et entendu en séance de préparation. A ce propos, le groupe socialiste complimente le PLR pour son choix, puisque le profil de M. Calame correspond aux compétences professionnelles et sociales ainsi qu'aux qualités humaines que son parti retient comme nécessaires pour assumer une telle fonction. En conséquence, le groupe socialiste appuiera la candidature de M. Calame tout en souhaitant au futur conseiller communal, quel qu'il soit, une pleine et brillante réussite.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) s'exprime à son tour : « *Nous voici réunis sept mois jours pour jours après une première élection des autorités exécutives de notre commune. Lors de cette soirée électorale du 23 juin dernier, le Conseil s'est prononcé à la faveur d'un statu quo, faisant fi de la progression conséquente de notre groupe, qui représente aujourd'hui plus de 20% des électrices et des électeurs de notre commune.*

Le système politique de notre pays repose sur les compromis et sur la concordance arithmétique, un consensus adopté de facto par nos aïeux en diverses contrées de Suisse ainsi que dans les plus hautes sphères de la Confédération. Ce compromis est né de la sagesse. Ses initiateurs avaient, à l'époque, compris l'importance d'intégrer des représentants du plus large spectre électoral possible au sein des autorités, afin que les décisions rendues correspondent au plus grand nombre ; et lorsque je dis "le plus grand nombre", nous ne parlons pas ici de 50.1%...

Exemple concret : à l'issue des élections fédérales de 2015, l'Assemblée fédérale a élu le Conseil fédéral selon le principe de la concordance arithmétique, soit deux sièges pour les trois premiers partis et un siège pour le 4^{ème}. L'UDC représente alors 29.4% des électeurs, le PS 18.8%, le PLR 16.4% et le PDC 11.6%. Cumulés, nous arrivons à un total de 76.2%! Cette démonstration mathématique simple nous amène à une importante conclusion : près de 80% des électeurs sont représentés au gouvernement exécutif fédéral! Ceci est une véritable démocratie, une force de représentation du peuple unique au monde! Et la cerise sur le gâteau... ce système fonctionne.

Nous avons l'occasion, ce soir, de nous inspirer de ce qui marche dans notre pays. En ce sens, notre parti, l'UDC, 3^{ème} force politique de notre belle commune et représentante de plus d'un 5^{ème} des électeurs, vous demande de faire preuve de la même sagesse que nos aïeux en respectant la concordance.

Certains ici diront : "Nous ne voulons pas de l'UDC à l'Exécutif!" Nous leur répondons : "Qui êtes-vous pour décider à la place du peuple?"

Certains diront encore : "Le candidat UDC n'est pas capable d'assumer cette tâche!" Nous leur répondons : "Sur quels critères vous basez-vous pour tenir un tel propos?"

D'autres diront aussi : "Nous ne voulons pas de CE candidat!" Nous leur répondons : "Notre parti a-t-il auditionné vos candidats?"

En présentant M. Loïc Frey au poste de conseiller communal, nous ne présentons pas seulement un candidat expérimenté, entrepreneur et consensuel, mais nous respectons également les nombreuses conditions que vous-mêmes, le PLR en tête, nous avez imposées à l'issue des élections du 5 juin, notamment une bien précise et je cite ici vos propres mots : "Pour que la démocratie soit respectée, le candidat doit figurer parmi les trois ou cinq premiers élus de la liste UDC". Dites-nous, vous qui prétendez tenir votre ligne, indépendamment de ses compétences dont nous ne doutons guère, votre candidat respecte-t-il vos propres exigences? Nous n'avons guère souvenir de l'avoir vu siéger parmi nous ces sept derniers mois...

Ce soir, une chance vous est donnée de corriger le tir et de rétablir un équilibre sain dans notre commune. Une chance vous est donnée, ce soir, de faire le bon choix, celui d'intégrer notre parti et plus de 20% des électeurs au sein du collège exécutif.

Au nom de l'UDC Val-de-Travers, je vous remercie pour votre considération et compte sur votre sagesse et sur votre bon sens. »

M. Thierry Ray (Les Verts) remercie sincèrement, au nom de son groupe, Mme Chantal Brunner pour son engagement au sein de l'Exécutif de Val-de-Travers durant toutes ces années. Il salue son travail et regrette son départ. Le groupe des Verts regrette également que l'Exécutif soit vraisemblablement et uniquement représenté par la gente masculine. M. Ray souhaite d'ores et déjà le meilleur à Mme Brunner dans ses futures activités et responsabilités professionnelles. Il informe que son groupe ne présentera pas de candidat ce soir, malgré la progression de son parti aux dernières élections.

M. Di Meo (PLR) reprend la parole en précisant qu'il aurait dû commencer par là, puisqu'il tient à adresser un message à Mme Brunner, conseillère communale sortante : « Depuis la création de notre commune en 2008, Val-de-Travers a toujours été gouverné par un conseil communal uniquement composé d'hommes. C'est seulement quatre années plus tard, en 2012, que Mme Brunner, alors avocate, quitte son étude et rejoint les rangs du collège exécutif. Elle apporte une touche de féminité à la commune. Le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement lui est alors confié, ce qui, au passage, concorde parfaitement avec ses qualités humaines. Ses capacités relationnelles, son tact et son professionnalisme lui ont permis de mener à bien différents projets pour la commune de Val-de-Travers, notamment dans le domaine scolaire et des structures d'accueil.

Son enthousiasme et sa bonne humeur ont permis d'installer une relation de confiance entre les différents pouvoirs ainsi qu'une collaboration efficace et productive.

Au nom du groupe PLR, nous tenons à remercier vivement la conseillère communale, Chantal Brunner, pour le travail effectué durant son mandat et nous lui souhaitons plein succès dans la suite de sa carrière. »

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle tout d'abord la teneur de l'article 3.23 RG.

Elections et nominations **3.23** *Les candidats sont annoncés au président et présentés par lui. Le suffrage accordé à un candidat ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté avant le scrutin est nul.*

²*Les élections et nominations se font au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages.*

³*Après plus de deux tours infructueux, ou si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, un tour supplémentaire est organisé et le candidat qui a obtenu le moins de voix au tour précédent est éliminé. Il en ira ainsi de suite dans les éventuels tours suivants jusqu'à ce que le nombre de candidats ayant obtenu la majorité absolue corresponde à celui des personnes à élire.*

⁴*Pour le calcul de la majorité, il est tenu compte des bulletins rentrés, y compris les blancs, mais sans les nuls.*

⁵*L'élection tacite est réservée lorsque le nombre des candidats proposés est égal ou inférieur à celui des candidats à élire.*

La parole n'étant plus demandée, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer sur les deux candidatures déposées :

- ✓ Christophe Calame (PLR),
- ✓ Loïc Frey (UDC).

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	37
Bulletins rentrés :	37
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	37
dont blancs :	8
Majorité absolue :	19

Est élu :

M. Christophe Calame (PLR), avec 23 voix.

Obtient des voix :

M. Loïc Frey (UDC), avec 6 voix.

L'élection étant terminée, sous les applaudissements de l'Assemblée, le président félicite le nouvel élu et lui souhaite bien du plaisir dans sa nouvelle fonction.

Il tient à remercier la conseillère communale sortante à qui il passe la parole.

Mme Brunner (cc) s'exprime en ces termes : « Cette nouvelle année 2017 qui commence à peine s'annonce déjà riche sur le plan politique. Le 12 février nous allons nous déterminer sur la politique hospitalière de notre canton, ainsi que sur trois objets fédéraux qui nous concernent tous directement. En avril suivront les élections et le renouvellement des autorités cantonales, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Un peu plus loin de notre paisible canton d'autres événements nous touchent également, Donald Trump est devenu vendredi dernier le 45^{ème} président des Etats-Unis. Son discours rime avec populisme, nationalisme, protectionnisme, isolationnisme. Le rôle des Etats-Unis dans le monde va changer.

Les droits des minorités, le droit des femmes, acquis lentement sur des dizaines d'années, sont menacés. Aux propos sexistes et scabreux du nouvel élu à l'égard des femmes, ces dernières lui répondent en manifestant par centaines de milliers à Washington, Paris, Londres, Berlin ou encore Genève.

En Europe, les partis nationalistes, qu'ils soient allemand, néerlandais, italien ou français, avec Marine Le Pen qui pourrait bien être candidate au 2^{ème} tour de la présidentielle en mai prochain, se réjouissent du Brexit, de l'arrivée du nouvel élu à la Maison blanche, et entonnent également des discours aux relents xénophobes, de repli, de rétablissement des frontières et de patriotisme exacerbé, remettant en cause les libertés individuelles et le droit des minorités.

Nous ne pouvons pas changer les décisions prises par le peuple américain ou anglais, ni celles que prendront prochainement nos voisins français, mais à notre échelle, à notre modeste mesure, nous pouvons et nous devons agir ici et maintenant.

Et le dicastère de la jeunesse et de l'enseignement a un rôle fondamental à jouer puisqu'il est en lien direct avec les enfants et la jeunesse de notre commune.

La loi sur l'accueil de l'enfance garantit l'accueil universel à tout enfant, qu'il soit suisse ou étranger et quels que soient les moyens financiers de ses parents, sa culture et son origine. La charte relationnelle entre les professionnels et les enfants prône également les valeurs d'écoute, de posture respectueuse, d'empathie, de développement de moments de partage et de solidarité.

Par le biais des jeux, des activités pédagogiques, des histoires lues ou racontées, les équipes éducatives veillent non seulement à la sécurité et au développement des enfants, mais restent attentives à ce que tous les enfants bénéficient des mêmes droits, soient accueillis dans un esprit d'ouverture et de tolérance. Ainsi très jeunes, les enfants apprennent le partage, l'échange, le respect de l'autre, des adultes, comme des plus petits et des plus grands.

Sur le plan scolaire, le règlement de l'école JJR décrit en son article 9 quelles sont les valeurs que développent les acteurs de l'école : le respect de l'autre, de soi-même, des biens et des institutions, la tolérance, le sens de l'écoute et la politesse y figurent en bonne place.

Tout au long de leur parcours scolaire, mais en particulier au cours des leçons d'histoire, de géographie, des cours de Monde contemporain et citoyenneté, des cours de formation générale, les élèves apprennent non seulement le savoir-faire, mais également le savoir-être. Ils sont confrontés à la différence, développent leur esprit critique, se mesurent les uns aux autres dans des débats ; ils s'ouvrent au monde et aux autres par le biais des activités culturelles, visites d'expositions et de musées, ils apprennent le savoir-vivre-ensemble lors des camps.

Ce sont ces petites actions de chaque jour, de chacun et de chacune, qui, mises bout à bout, font que notre jeunesse développe son esprit civique et citoyen et dispose des valeurs rappelées ci-avant pour entrer dans le monde des adultes.

A ma modeste mesure, j'ai tenté d'accomplir ma tâche de conseillère communale en veillant à écouter, en essayant de comprendre l'autre, à expliquer, à communiquer, en ayant toujours pour objectif que les décisions prises devaient être les meilleures pour le plus grand nombre.

Je suis heureuse d'avoir pu contribuer au développement des places d'accueil dans notre vallée qui, rappelons-le, comptait 64 places en 2012 et qui en a aujourd'hui près de 130, ce qui représente plus de 250 enfants inscrits. Chaque place coûte cher, car les normes imposées par la loi, en personnel diplômé ou en aménagement de locaux, sont strictes, mais chaque place offre à l'enfant un encadrement professionnel et permet à ses parents de s'accomplir dans son activité

professionnelle. A l'heure actuelle, de nombreuses demandes ne sont pas acceptées, faute de place, j'en suis consciente, et des parents restent chaque année en attente de solution d'une année à l'autre. De nouveaux défis attendent encore notre commune pour poursuivre le développement de places d'accueil, que ce soit par nos structures actuelles, par un partenariat public-privé ou par des soutiens d'ordre privé.

Je voudrais ici remercier tous les collaborateurs et collaboratrices, en particulier nos directrices et responsables de site, du magnifique travail fourni de 6h30 à 18h00 et ceci 240 jours/an au service des familles de Val-de-Travers.

Notre école, n'en déplaît à quelques grincheux du "c'était mieux avant", va bien. Elle change, évolue et doit faire face chaque année scolaire à de nouveaux défis avec les moyens qui lui sont octroyés. Notre petit cercle scolaire reste de taille humaine, les enseignants connaissent bien leurs élèves et les parents ; ils travaillent en lien direct avec leurs collègues et dans un esprit de solidarité que les cercles plus urbains et plus anonymes ne connaissent parfois plus.

Que la direction, le corps enseignant et toutes les personnes qui gravitent autour de notre école (service de médecine scolaire, équipe socio-éducative, transporteurs, personnel du secrétariat et technique) soient ici chaleureusement remerciés.

Je suis également fière d'avoir pu contribuer à la pérennité du Centre Barak et même si mon groupe ne m'a pas toujours suivie, je reste convaincue que Barak est non seulement utile, il est indispensable à nos jeunes Vallonniers. Forts des quatre valeurs que sont l'égalité, la responsabilité, le dialogue et l'ouverture, Barak est un espace d'intégration sociale et de cohésion en faveur de jeunes qui vont bien, mais également à d'autres qui sont confrontés à des difficultés familiales, scolaires ou professionnelles.

Notre commune a des moyens financiers et logistiques limités mais elle est riche de nombreux collaborateurs, chefs de services et collaborateurs dévoués, compétents et qui travaillent sans compter pour notre population. Qu'ils soient également remerciés ici.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour adresser un message de remerciements tout particulier à Mme Patricia Rosselet Pianaro, mon bras droit jusqu'en 2014 et qui est restée une amie, à Mme Manon Leblanc également dont la bonne humeur égaye chaque jour le secrétariat du dicastère ainsi qu'à M. Jean-François Biloni, secrétaire général, pour ses grandes compétences organisationnelles, financières et managériales. Mes remerciements également à l'équipe de la Chancellerie, à M. Alexis Boillat et son équipe, avec qui j'ai été en contacts étroits durant ces 4 ans, ainsi qu'à Mme Fabienne Julmy et M. Christian Reber. J'ai également eu beaucoup de plaisir à travailler avec M. Jean-Michel Messerli durant la précédente législature. Engagé pour son Vallon et sa commune, Jean-Michel fourmille d'idées et est toujours prêt à trouver la meilleure solution possible.

Le métier de conseiller communal est passionnant, très prenant, parfois difficile, exposé et il faut avoir le cuir épais pour adosser la critique et les remarques parfois désobligeantes. C'était pourtant pour moi une expérience très positive. Et comme le disait Nelson Mandela : soit je gagne, soit j'apprends. J'ai gagné et j'ai aussi appris !

Cette fonction m'a également permis de rencontrer de magnifiques personnes et a été riche de contacts humains. Mon année de présidence en 2014-2015 me laisse également des souvenirs très forts, comme la venue du Conseil fédéral in corpore le jour de l'inauguration de la Maison de l'Absinthe par exemple.

Ceux qui m'auront écoutée jusqu'au bout se diront... elle ne dit rien de ses collègues du Conseil communal. J'y viens et j'en profite pour féliciter très chaleureusement M. Christophe Calame pour sa brillante élection de ce soir. Je ne doute pas qu'il aura, tout comme moi, beaucoup de plaisir à siéger au sein de l'Exécutif où les débats sont parfois un peu vifs et où chacun exprime ses convictions et ses attentes mais toujours dans un état d'esprit constructif et collégial.

Je lui souhaite, ainsi qu'à mes quatre collègues et à vous tous Mesdames et Messieurs les conseillers généraux plein succès dans vos parcours politiques, professionnels et personnels.

A titre personnel, je voudrais encore adresser une pensée toute particulière à mes filles Marine et Morgane auprès desquelles j'ai un peu délaissé mon rôle de maman pour non seulement travailler en journée mais également consacrer de nombreuses soirées à mes activités politiques. Les

années ont passé, elles étudient toutes deux à Neuchâtel, sont épanouies et ont de belles valeurs. J'ose croire qu'elles sont fières de leur maman comme je suis très fière d'elles.

Pour conclure, je voudrais citer Sir Winston Churchill dont la pensée est en phase avec notre commune et le Val-de-Travers en général.

“Le pessimiste est celui qui voit une difficulté dans chaque opportunité, l'optimiste est celui qui découvre une opportunité dans chaque difficulté.”

Que la commune de Val-de-Travers garde le bel optimisme qui l'anime et qu'elle fasse de chaque difficulté une belle opportunité. »

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Engagement de la nouvelle directrice de la crèche

Mme Brunner (cc) annonce la nomination d'une nouvelle directrice à la tête de la crèche communale en la personne de Mme Camille Ahmetaj. Mme Ahmetaj a tout d'abord effectué un apprentissage d'assistante en soins et santé communautaire, elle est ensuite devenue éducatrice spécialisée et travaille depuis 2014 comme référente de site dans notre structure de Môtiers. Mme Ahmetaj est entrée en fonction il y a quelques jours. Le remaniement au sein de la crèche a permis de revoir les cahiers des charges des référentes de sites, qui vont devenir très prochainement des postes de responsables. La fonction a ainsi été revalorisée et quatre nouvelles collaboratrices sont en train d'être recrutées pour les sites du pré- et parascolaire de Couvet, Môtiers et Fleurier. Ainsi, d'ici deux à trois mois, l'équipe sera au complet. Le Conseil communal est satisfait de l'équipe qui se reconstitue et de l'engagement de Mme Ahmetaj.

6. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

7. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

8. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

Aucune interpellation n'a été déposée.

B) QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Il lève la séance à 20h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

François Oppliger